

<b>Zeitschrift:</b>	Défis / proJURA
<b>Herausgeber:</b>	proJURA
<b>Band:</b>	5 (2007)
<b>Heft:</b>	17: L'énergie
<b>Artikel:</b>	Classement des 137 cités de l'énergie suisses : Delémont 4e
<b>Autor:</b>	Brulhart, Pierre
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824046">https://doi.org/10.5169/seals-824046</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Classement des 137 cités de l'énergie suisses

Delémont 4<sup>e</sup>

**Le label Cité de l'énergie a vu le jour, en 1993, à l'initiative de différentes associations de protection de l'environnement, en étroite collaboration avec des communes qui s'intéressaient aux thèmes des économies d'énergie, de la mobilité durable et des énergies renouvelables. Ce label est un véritable succès puisque aujourd'hui ce sont 137 communes qui sont Cités de l'énergie.**

C'est en 1996 que la ville de Delémont s'est engagée dans le processus Cité de l'énergie. Après plus de 10 ans, les résultats sont là: Delémont fait partie des communes les plus performantes en matière d'énergie et poursuit activement la planification et la réalisation de mesures énergétiques exemplaires en vue d'obtenir le label Gold, une reconnaissance européenne

Cité de l'énergie n'est pas seulement une marque mais tout un processus qui conduit la commune à travers différentes étapes au label et, à long terme, à une politique énergétique durable.



Les aspects énergétiques sont traités de manière très globale puisque les sujets vont de l'aménagement du territoire et construction à la mobilité et aux transports en passant par les économies d'énergie.

Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir réalisé ou décidé de réaliser au moins 50% des mesures possibles. Le label est maintenant reconnu au niveau européen. Ainsi, la commune qui a mis en œuvre au moins 75% des mesures peut demander l'European Energy Award Gold® qui constitue, pour ainsi dire, le couronnement du label Cité de l'énergie.

Delémont s'est engagé dans la démarche en 1996 et n'a cessé de progresser depuis. Elle a obtenu le Label Cité en 1999 avec 55 % des points et l'a confirmé pour la deuxième fois en 2006 avec 78% des points. Delémont se situe ainsi au 4<sup>e</sup> rang des 137 cités suisses de l'énergie, derrière Lausanne, Neuchâtel et Schaffhouse. Cet excellent résultat devrait ainsi permettre à Delémont d'obtenir en novembre 2007 l'European Energy Award Gold®.

Pour obtenir un tel résultat, Delémont a réalisé et planifié des mesures dans tous les domaines concernés. Ce travail a pu être obtenu grâce à deux éléments importants qui ont permis de créer un effet de levier: d'une part, la constitution d'une Délégation communale à l'énergie, constituée des chefs de départements et des services les plus impliqués, qui a permis de mettre en place des projets transversaux, assurant une meilleure collaboration; d'autre part, la réalisation d'un plan directeur communal de l'énergie dont la conception directrice a été soumise au Conseil de Ville afin de renforcer son acceptation politique.

### Au profit de la mobilité douce

Les domaines du développement territorial et de la mobilité, où 84% des points effectifs ont été atteints, sont



Par Pierre Brulhart

Conseiller communal,  
Chef du Département  
de l'énergie et  
des eaux

ceux dans lesquels la ville de Delémont s'est particulièrement illustrée ces dernières années. Les principaux travaux ont porté sur le réaménagement des espaces publics de la Vieille Ville et de la Place de la Gare afin de tirer profit du délestage produit par la Route de distribution urbaine mise en service en 1998. Des mesures fortes en matière de circulation et de stationnement ont ainsi été mises en place afin de rendre les rues et les places plus vivantes et attractives.

### Succès des Transports Urbains Delémontains (TUD)

Les nouvelles prestations des TUD, mises en place en décembre 2004, correspondent à un réel besoin et sont très appréciées par la population delémontaine et les communes voisines. Le nombre de voyageurs ne cesse d'augmenter et s'est élevé à près de 200'000 en 2006! La navette «Gare - Vieille Ville - Hôpital» (croissance de la fréquentation de 30% l'année dernière) et les 13 cartes journalières «commune» vendues à toute la population illustrent parfaitement le succès de cette politique.

### Autres domaines, autres mesures

La mobilité ne représente qu'un des domaines traités par le label Cité de l'énergie. Delémont réalise également de nombreuses mesures dans les autres secteurs. Citons par exemple l'étude pour l'aménagement d'une petite centrale hydroélectrique sur la Sorne, le suivi des consommations d'énergie et d'eau des bâtiments communaux, les démarches d'assainissement des bâtiments, la participation à différentes actions comme la «Semaine de la mobilité», les «Journées du soleil», l'optimisation de l'éclairage public, etc.